



HAL
open science

Quelle “ république du goût ” dans la démocratie de la culture ?

Thierry Ménissier

► **To cite this version:**

Thierry Ménissier. Quelle “ république du goût ” dans la démocratie de la culture ?. L'Observatoire, la revue des politiques culturelles , 2012, Art, culture et philosophie : matière à penser 41, pp.46-50. halshs-01652835

HAL Id: halshs-01652835

<https://shs.hal.science/halshs-01652835>

Submitted on 1 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

QUESTION 8

**LE COMBAT CULTUREL
EST-IL LA CONTINUATION
DU COMBAT POLITIQUE
PAR D'AUTRES MOYENS ?**

QUELLE « RÉPUBLIQUE DU GOÛT » DANS LA DÉMOCRATIE DE LA CULTURE ?

Thierry Ménissier

Dans cet article, nous voulons examiner la possibilité, pour une théorie républicaine d'aujourd'hui, d'intégrer dans son projet la dimension de la culture.

Pour les théoriciens de la république¹, la dimension éthique de la vie publique est centrale. Aux antipodes d'une telle perspective, on reconnaît le libéralisme à ceci qu'il se fonde sur une conception plutôt privée des passions humaines. Du point de vue du républicanisme, non seulement l'État est autorisé à se préoccuper des mœurs des citoyens, mais encore se trouve-t-il fondé à agir sur celles-ci par divers biais tels que la préservation active de la neutralité de l'espace public ou par les politiques d'éducation, tandis que le libéralisme pose d'étroites limites à l'action de l'État en matière morale. La question des mœurs oppose donc radicalement ces deux grands courants théoriques de la modernité. Dans leur conflit théorique, l'histoire semble avoir donné l'avantage au libéralisme puisque, de nos jours, le républicanisme est apparu comme une culture moniste aveugle aux différences, voire comme un dirigisme moral injustifiable. Malgré une telle critique, un républicanisme d'aujourd'hui, soucieux d'éducation aux valeurs démocratiques, est envisageable en se fondant sur la dimension culturelle, tout en respectant scrupuleusement la « liberté privée » des individus ainsi que la variété de leurs préférences culturelles.

DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE ET JUGEMENTS COLLECTIFS DE GOÛT

Si la dimension éthique représente, pour le républicanisme, un enjeu considérable, c'est que, de son point de vue, la réalité de la liberté s'y joue : l'expression publique des passions renvoie l'écho de la capacité

des citoyens à défendre leurs choix avec vigueur, et la politique la plus judicieuse est celle qui favorise les conditions de tels échanges. Or, pour se livrer à une judicieuse évaluation des mœurs en vue d'une amélioration de l'esprit public, la théorie politique gagne à ne pas se couper de l'observation des métamorphoses de la culture dont elle est contemporaine. Sur ce point, la question de ce qu'on peut nommer les « jugements collectifs de goût » semble particulièrement importante et il apparaît nécessaire de les examiner dans le contexte de la « démocratisation de la culture ». Nous entendons par là le fait que les relations entre activités politique et esthétique se développent dans un contexte culturel probablement unique dans l'histoire : l'accès le plus large possible aux contenus culturels les plus variés n'est pas seulement un fait, c'est devenu une sorte de valeur de notre monde. On admet désormais non seulement que tout un chacun a le droit d'accéder aux œuvres de culture, mais également d'y émettre un avis éclairé, autorisé par lui-même d'abord, ensuite partagé par la communauté qu'il s'est choisie. Gagnée sur le plan politique, la liberté démocratique s'est propagée dans le domaine culturel et s'y est installée en promouvant la liberté individuelle du goût. Si l'on entend par « culture » toute pratique visant à symboliser une activité et, par là, à conférer du sens à celle-ci, un sens susceptible de jaillir plus généralement sur l'existence de l'acteur, nous devons même évoquer « des » cultures populaires, au point que les goûts subjectifs doivent être pensés de manière fondamentalement « dissonante »².

“Gagnée sur le plan politique, la liberté démocratique s'est propagée dans le domaine culturel et s'y est installée en promouvant la liberté individuelle du goût.”

Si bien que désormais, d'une part le statut de l'évaluation des pratiques et des œuvres par une quelconque autorité légitimée à le faire pose profondément question et que, d'autre part, la possibilité même de délimiter le champ de « la » culture paraît sujette à caution. Dès lors, l'idée d'un jugement collectif de goût est rievée à l'éclatement du champ social en une multiplicité de pratiques incommensurables et de groupes sociaux à peine reliés entre eux. Du fait de l'atomisation des pratiques et de la caducité des critères d'évaluation des œuvres, les idées cadres de la politique moderne, notamment celle d'une action collective émancipatrice et à plus forte raison celle d'un « monde commun », semblent désormais réduites au silence.

Mais en la matière rien n'est certain. Nous pouvons le remarquer en nous intéressant aux jugements collectifs de goût par le biais d'un cas de référence privilégié : l'existence des prix littéraires, eux-mêmes pris dans le contexte plus général des concours publics culturels

“C’est pourquoi la volonté de favoriser une « citoyenneté culturelle » nous semble appropriée à un républicanisme contemporain, prudent dans ses manières de promouvoir la communauté civique d’une manière immanente.”

et esthétiques – fait social massif par son ampleur, dont il est nécessaire de questionner le statut et la fonction, afin d’en saisir sous certains aspects la valeur pour une théorie normative de la démocratie contemporaine. Il n’existe probablement pas de pays au monde – et singulièrement pas de société démocratique – qui ne soit touchée par ce phénomène. On peut même littéralement être saisi par le vertige : pour nous en tenir à la France, il y existe plus de mille prix littéraires différents, sans parler des concours ouverts qui portent sur les autres formes d’expression artistiques³. On ne se tromperait guère si l’on parlait à propos de ce fait d’une véritable industrie culturelle. Désireux de nous pencher sur ce fait, nous proposons de l’envisager selon deux angles de vue différents : d’abord, selon une dimension plutôt sociologique, ensuite selon la perspective de la philosophie politique républicaine.

Les prix littéraires gagnent à être observés à travers la grille de lecture proposée par Tocqueville dans le second tome de *De la Démocratie en Amérique*, à propos de la « physionomie littéraire des siècles démocratiques »⁴, où l’auteur estime que l’égalisation des conditions ne peut manquer d’avoir des conséquences majeures sur le développement culturel de la société démocratique. Le goût démocratique correspond en effet à celui de subjectivités qui se sentent désormais capables

d’être elles-mêmes normatives dans l’ordre de l’appréciation de la qualité d’une œuvre, à parité l’une avec l’autre. Il est aisé de poursuivre la conjecture tocquevillienne à la lumière de nos observations de l’évolution des pratiques culturelles dans les siècles démocratiques : personne ne s’y contente de se sentir capable de devenir critique d’art (exprimant ses goûts en peinture, en littérature ou en musique), tout un chacun se sent capable, au moins virtuellement, de devenir auteur. Or, même en étant averti par l’auteur de *De la Démocratie en Amérique* de la tendance moderne à l’écatement de l’académisme et de l’individualisation des goûts, on ne peut manquer d’être surpris par le nombre et par la variété des récompenses littéraires régulièrement distribuées. Une observation quelque peu attentive révèle la variété des catégories de prix, des grands prix nationaux décernés par des académies d’experts issus du monde de la culture, aux prix à caractère institutionnel en passant par ceux à caractère géographique, visant à la mise en valeur d’un site ou d’un territoire, à caractère corporatiste, saluant la valeur d’une œuvre pour une profession donnée et à ceux destinés à honorer la mémoire d’un grand personnage ou auteur. Dans ce repérage, la distinction importante passe sans doute moins par l’objet du Prix que par la nature du Jury, selon que ce dernier est plutôt composé d’experts ou d’amateurs. Cette multiplicité de Prix,

signale sans doute que dans la société démocratique, la perte d’adhérence des classiques institués, ou encore le défaut d’autorité des académies, sont comme contrebalancés par un étonnant dynamisme de réinstitution régulière de la valeur des œuvres. Certes, cette situation relève sans doute d’une forme de confusion entre la dimension du goût littéraire et celle de la compétition sportive. Et derrière une telle logique, les prix littéraires et esthétiques consacrent à certains égards la concurrence du marché culturel. Dans le domaine très concurrentiel de la lutte des préférences, ils signalent que le champ de la culture n’est pas devenu, dans un sens hayekien, totalement catallactique : les préférences collectives ne sont pas intrinsèquement équilibrées en un marché qui est norme de lui-même, elles sont orchestrées par des décisions expertes qui les régulent pour une part importante.

RÉAPPRENDRE À JUGER COLLECTIVEMENT, D’APRÈS UNE CONJECTURE D’ARISTOTE

Il est cependant permis d’aller plus avant dans l’élucidation de la *dimension normative* des jugements collectifs de goût à propos du cas de figure représenté par les prix littéraires. Une conjecture d’Aristote offre à ce propos une piste particulièrement stimulante pour la réflexion⁵. Dans

un passage de *La Politique*, le philosophe explique que si la masse ne saurait réellement *juger en corps*, et si par suite on ne saurait reconnaître un sujet collectif légitime ou éclairé (au sens où la théorie moderne parle depuis le XVIII^e siècle de pouvoir constituant du peuple), il existe cependant une modalité dérogatoire tout à fait exceptionnelle. Elle se révèle lorsqu'on examine la « domination » de « la masse » ou « foule » (en grec : *plêthos*), ce terme politiquement sous-déterminé qui désigne une agrégation de personnes éventuellement d'origine sociale hétérogène.

L'argumentation aristotélicienne est surprenante tant par l'acuité des problèmes qu'elle pose que par l'ingéniosité de l'auteur dans sa tentative d'apporter des réponses originales à un cas de figure anormal, voire à une anomalie politique. La masse informe – la foule qui constitue la réalité sociale d'une démocratie – peut-elle, à certains égards, avoir légitimement le pouvoir ? Peut-elle être « souveraine », sachant qu'Aristote n'a en vue aucune théorie de ce que nous entendons par souveraineté (à savoir : l'acte juridique par lequel un peuple s'affirme comme politiquement autonome et dont la constitution nationale exprime la réalité), mais plutôt la reconnaissance du pouvoir de fait ? À condition que l'on envisage les choses sous un certain angle, explique le philosophe, la masse peut être considérée comme l'authentique détentrice du pouvoir – cela, même si elle se comporte souvent comme une bête féroce (*thêrion*), selon une image récurrente dans la littérature anti-démocratique de l'époque.

En cette occasion, le philosophe se montre ingénieux dans son recours à des métaphores pour dire ce qui est *presque impensable* : certes, il est normalement impossible de transformer la quantité en qualité et, par suite, de considérer la masse dans les termes réservés aux « personnes distinguées » (*spoudaïos anèr*) mais le fait que la foule soit une multiplicité permet tout de même d'enrichir les singularités individuelles, comme on le voit lors d'un repas collectif. La masse crée une sorte de « surhomme quantitatif », et tout se passe



Porte, Prague © Alice-Anne Jeandel

avec elle comme il en va pour la création d'êtres irréallement beaux, comme dans nos images de synthèse contemporaines, tant elle accroît les potentialités singulières. L'argument le plus important, et même véritablement impressionnant, pourtant, ne réside dans aucune de ces fortes images, mais dans cet autre qui se conclut par l'affirmation étonnante selon laquelle la multitude (*hoi polloi*) est capable de juger, c'est-à-dire de discerner adéquatement et d'agir en toute connaissance de cause. C'est ici qu'intervient la très suggestive comparaison avec ce qui se passe lorsque l'on juge « les arts et les artistes ».

L'argument d'Aristote s'élucide plus nettement si l'on fait appel à une donnée culturelle : celle des concours publics de poésie, de comédie et de tragédie régulièrement organisés à Athènes et dans les autres cités. Le peuple décernait collectivement la louange ou le blâme aux artistes, et classait les œuvres selon leurs mérites respectifs. Il apparaît très important de noter que c'est le répertoire esthétique qui fournit à la théorie politique l'instrument de rationalisation partielle de son intuition : de même que, selon certaines conditions, le goût artistique peut être une affaire collective, de même, le jugement politique peut

relever d'une pluralité. Le public, comme s'il vibrait d'une même corde sous l'effet de l'œuvre de qualité supérieure, est capable d'exprimer collectivement la vérité de l'excellence artistique, il se montre capable de *bon goût* en dépit de son hétérogénéité fondamentale. Avec un tel argument, le Stagirite redécouvre en quelque sorte les vertus civiques du chœur tragique. Si, aux yeux d'Aristote, il n'existe pas de corps collectif délibératif préconstitué qui posséderait une légitimité évidente en matière de jugement et de direction de l'action, un jugement de goût naît par le biais de la pratique culturelle délibérative – c'est donc la pratique qui produit le corps, non l'inverse. Si bien que « la masse », à certaines conditions, engendre littéralement un *canon*, c'est-à-dire un ensemble de règles définies par leur validité et leur capacité d'apprécier avec pertinence la nature de la réalité. Non seulement le peuple entreprend de juger en corps avec une certaine justesse, mais encore il produit des règles lui permettant de comprendre son propre jugement.

Il ne faudrait évidemment pas voir dans cette extraordinaire page du Stagirite quelque chose comme la base, ni même seulement comme l'esquisse d'une théorie de la démocratie, même si le passage évoque, pour des lecteurs contemporains, la pluralité constitutive de nos types de société et, bien qu'il constitue une des seules théorisations de toute l'Antiquité à propos de ce qui représente « le » problème de l'action collective en démocratie, comment juger souverainement en corps ? Ou comment produire une norme valable collectivement et qui soit aussi judicieuse que légitime dans son expression ?

Or, ce problème de l'action collective en démocratie, la conjecture aristotélicienne suggère qu'il trouve un début de solution si l'on considère de quoi est capable un peuple cultivé statuant sur la valeur esthétique d'œuvres – de tous horizons culturels – proposées à sa sagacité. Dans certaines conditions, et dans le mouvement même de leurs délibérations, les

gens réunis pour débattre à propos d'une œuvre sont en mesure de proposer des critères adéquats pour son évaluation. L'intersubjectivité est meilleure juge que les préférences individuelles, en tout cas en matière d'évaluation esthétique et de décision collective. La possibilité de juger qui se forge dans l'appréhension collective des questions esthétiques peut être comprise comme un sens commun. Aussi pouvons-nous revenir à présent aux prix littéraires et reposer la question de l'existence des jugements collectifs de goût dans la démocratie politique et culturelle. Bien sûr, les prix littéraires orientent les préférences individuelles au point de mettre en doute l'autonomie du jugement par le biais de l'avis des experts amplifié par la grande distribution ; toutefois, il existe un type de procédure d'attribution des récompenses qui nous semble tout à fait favorable à un effet de retour de la démocratisation contemporaine de la culture sur la démocratie politique, dans le sens d'une auto-institution du goût propice à une pratique effective de la liberté. Il s'agit des *prix du public* ou *prix des lecteurs*, que l'on peut considérer, en suivant la suggestion aristotélicienne, comme des paradigmes pour une théorie de la démocratie. Dans le *prix des lecteurs*, la délibération qui fait « bouger » les opinions initiales accouche de ses propres

critères de jugement, et elle rend le jury capable de motiver et de justifier ses choix. La délibération, immanente au lectorat, rend aiguë l'évaluation de celui-ci et joue le rôle d'un opérateur collectif qui crée, puis applique des valeurs régulatrices pour les choix. En d'autres termes, le caractère immanent de l'opération délibérative engendre un processus pleinement créatif : le jury, au plus loin de tout académisme, s'emploie à justifier son choix en proposant de nouvelles normes d'évaluation, peut-être valable pour d'autres œuvres. Une telle démarche permet en tout cas de contrer les effets nocifs de la production industrielle des biens de consommation littéraire, à commencer par la standardisation du goût.

Si bien que la délibération esthétique, pratique collective à la fois vectrice d'évaluation, de créativité et de liberté, apparaît féconde dans l'optique de la théorie normative. Les prix attribués directement par le public œuvrent donc à la configuration d'une sorte de *citoyenneté culturelle*, en tout cas ils prennent rang dans le contexte de pratiques culturelles susceptibles d'avoir des effets évidents sur la démocratie politique. On peut caresser l'espoir qu'un peuple qui a appris à juger en corps des critères esthétiques les plus adéquats pour quali-



fier une œuvre ou une série d'œuvres, éprouve ce que signifie « autonomie du jugement ». C'est pourquoi la volonté de favoriser une « citoyenneté culturelle » nous semble appropriée à un républicanisme contemporain, prudent dans ses manières de *promouvoir la communauté civique d'une manière immanente*. En effet, s'il est fondamental pour un État républicain d'œuvrer en vue de la qualité de l'esprit public, les politiques dirigistes en la matière sont contre-performantes voire, si elles sont univoques, rapidement antidémocratiques. Nourri par la conviction qu'il est nécessaire de disposer d'un espace public intellectuellement riche, le républicanisme s'engage cependant à lutter contre l'appauvrissement culturel ; une telle entreprise est possible par le biais d'une action gouvernementale favorisant la diversité, veillant à ce que des intérêts univoques ne dominent pas

l'espace médiatique et culturel, et venant d'une manière ou d'une autre en aide aux médias alternatifs⁶. Ainsi, l'État républicain assume-t-il ses responsabilités en matière culturelle, sans imposer aucun canon de goût, et œuvre-t-il à améliorer la qualité de l'esprit public, si nécessaire pour la liberté.

Nous pouvons donc faire la suggestion suivante : *que l'on transforme la plupart des prix littéraires – et aussi, pourquoi pas, tous les concours culturels et esthétiques – en prix du public*, ce dernier étant secondé dans ses délibérations par des experts qualifiés prenant éventuellement part à la décision collective. Moyennant le patient et enthousiasmant travail de la culture, on pourra ainsi espérer disposer d'un moyen propre à repolitiser des sociétés démocratiques individualistes-utilitaristes qui se mettent régulièrement

en danger d'appauvrissement culturel. Un peuple habitué à juger esthétiquement, formé par sa propre délibérations aux dynamiques du canon, sera-t-il pour autant doté des conditions du *goût politique* favorable à une plus grande qualité d'*esprit public* ? Difficile de répondre à cette question de manière définitive et tranchée. Mais il reste ce constat : la culture populaire effective ou authentique (non consumériste ou non asservie au commerce) présente la remarquable capacité d'instituer des valeurs à la fois normatives et libératrices en partant de l'immanence de l'expérience partagée. Il n'y a de préférence culturelle personnelle et libre qu'adoscée à la vitalité des pratiques collectives.

Thierry Ménissier

Professeur de philosophie « Sciences humaines et innovation », UPMF, Grenoble universités

Quelle « république du goût » dans la démocratie de la culture ?

NOTE

1- Pour une tentative de cerner l'ensemble des auteurs identifiables comme républicains (d'Aristote et Cicéron à Charles Taylor et Jürgen Habermas), cf. la synthèse de Serge Audier, *Les théories de la république*, Paris, La Découverte, 2004.

2- Cf. Bernard Lahire, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004.

3- Par exemple, le site www.prix-litteraires.net répertorie quelques 1 045 prix littéraires français.

4- Cf. Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, I, 1^{re} partie, chap. 13-21, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 464 sq.

5- Aristote, *Les Politiques*, 1281 a 39 – b 21.

6- Cf. Philip Pettit, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, trad. P. Savidan et J.-F. Spitz, Paris, Gallimard, 2004, p. 222-223.